

Formation VAE Accompagnement Validation des Acquis de l'Expérience dans le secteur des Services aux Personnes



Public concerné	Toute personne, salarié(e) ou non quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation ayant acquis une année expérience professionnelle dans le champ du diplôme visé.
Enjeux et pré-requis	La VAE (décret du 24 avril 2002) est une voie d'obtention en totalité ou en partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat sur la base d'une expérience salariée, non salariées, bénévole ou volontariat, d'une durée minimum de 1 à 3 ans (selon diplôme visé) en continu ou en discontinu.
Objectifs	Valider son expérience professionnelle et ses compétences par l'obtention d'un diplôme sans reprendre une formation.
Accompagnement proposé	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur la démarche de la validation des acquis - Aide à la réalisation des démarches - Aide à la compréhension du dossier (livret 2) - Aide à la rédaction du dossier - Entraînement à l'entretien avec le jury
Durée, organisation	24 h d'accompagnement répartis sur 6 à 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> - 1 h de positionnement - 18 h de compréhension, explication et rédaction du livret 2 - 5 h de préparation orale - RDV individuel d'une durée de 1h à 2h (remédiation)
Exemples de VAE dans le secteur SAP	<ul style="list-style-type: none"> - DE Accompagnant Educatif et Social (pour les métiers d'aide à domicile, assistant de vie scolaire) - CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance - Assistant de Vie aux Familles (AVF)
Conditions financières	Tarif : A partir de 45€ de l'heure Prise en charge de l'accompagnement possible au titre de la formation professionnelle continue : <ul style="list-style-type: none"> - Compte Personnel de Formation - Plan de Formation de l'entreprise - Congé VAE - Région
Modalités de validation	La validation totale ou partielle est prononcée par un jury composé d'enseignants et de professionnels au vu d'un dossier constitué par le candidat et à l'issue d'un entretien
Situation de handicap	Toute situation sera étudiée. Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.